

Cécile Cathelin
Doctorante en Science Politique (5^{ème} année)
CIRAD – Laboratoire Triangle Lyon 2-IEP

Communication
13^{ème} Congrès de l'AFSP

ST 56

La mise en politique de la biodiversité : éclairages pluridisciplinaires

L'enjeu biodiversité dans la politique des forêts privées du Costa Rica : une analyse du Programme de Paiement pour Services Environnementaux par les coalitions et les institutions

Introduction

Si le Costa Rica est un pays du Sud, il est pourtant reconnu au niveau international pour ses politiques précoces et ambitieuses en faveur de la conservation de ses ressources naturelles. Suite à un important processus de déforestation lié au développement agricole du pays qui fait passer la couverture forestière de 75% du territoire dans les années 1940 à seulement 20% dans les années 1980, différents gouvernements impulsent à partir des années 1970 une politique de conservation qui passe par la création de nombreux parcs nationaux avec le soutien de la coopération internationale. Ces aires protégées recouvrent aujourd'hui un quart du territoire et valent au pays la réputation de « Mecque écologique » d'Amérique Latine (Giroton 1993). Le développement du tourisme, devenu la première entrée de devises du pays, et en particulier de l'écotourisme à partir des années 1990, alimente la diffusion à l'international de cette image de pays « vert » (Raymond 2007; Honey 2008).

La préservation de la biodiversité est un enjeu prépondérant pour le Costa Rica qui, malgré sa petite taille, concentre entre 4 et 5% de l'ensemble des espèces de flore et de faune terrestre au monde (Giroton 1993). Considérée comme le nouvel « or vert » (O'Brien 1997), la biodiversité dans les aires protégées Costariciennes a fait l'objet de nombreuses études scientifiques. Les années 1990 sont marquées par des négociations internationales autour des enjeux du climat et de la biodiversité et par l'émergence de nouvelles branches de l'économie prenant en compte les questions environnementales. Ces deux processus font la promotion d'une mise en politique de la biodiversité qui passe par sa mise en économie. C'est pourquoi dans les années 1990, des études sont menées au Costa Rica pour calculer la valeur économique des ressources naturelles¹. Ces études conduisent à des initiatives de valorisation

¹ Une évaluation économique de la Réserve de Monteverde est réalisée entre 1992 et 1993 par le Centre Scientifique Tropical (CCT) du Costa Rica avec l'appui du Fond Mondial pour la Nature. Un programme de recherche de 3 ans sur l'économie environnementale et le développement (CREED) est également développé par

économique de la biodiversité à travers par exemple le développement de ses usages pharmaceutiques avec la création en 1989 d'un Institut National de la Biodiversité (INBIO)², qui conduit au développement d'une « industrie de la biodiversité » (Chacon, Castro, et Mack 1998) et à des formes d'accaparement par des acteurs privés de ces ressources (Blanco 2006). La biodiversité fait également l'objet d'une gestion étatique plus déconcentrée et davantage participative à partir du milieu des années 1990 avec la création d'une nouvelle administration des aires de conservation. Si la biodiversité semble donc au cœur de la politique des aires protégées, peu de travaux ont interrogé sa place dans la politique des forêts privées qui constituent pourtant un autre quart du territoire et la moitié de la surface forestière du pays³. C'est pourquoi cette communication propose d'interroger le rôle de la biodiversité dans un programme incitatif de la politique des forêts privées : le Programme de Paiement pour Services Environnementaux (PPSE).

Le choix de ce programme se justifie à différents titres. Tout d'abord, introduit dans la dernière loi forestière datant de 1996, le PPSE constitue aujourd'hui le principal programme incitatif de la politique des forêts privées puisqu'il représente un tiers du budget du ministère de l'environnement en 2008⁴ et s'est appliqué sur plus de 12% du territoire national entre 1996 et 2012 (FONAFIFO).

Ensuite, ce programme fait écho aux constructions savantes des PSE de la littérature en économie environnementale qui explique les dégradations de l'environnement par leur marginalisation vis à vis de la sphère économique et prône la prise en compte des enjeux environnementaux dans les échanges économiques, notamment en accordant une valeur marchande aux ressources naturelles. Ainsi, les « paiements pour services environnementaux » cherchent à donner une valeur aux services en question et à rémunérer en conséquence les propriétaires de forêts qui les fournissent avec des financements principalement privés. A ce titre, le PPSE du Costa Rica fait l'objet d'une importante reconnaissance internationale, en incarnant cette nouvelle génération d'instruments de conservation privilégiant les approches par le marché (Wunder, Engel et Pagiola 2008).

Enfin, ce programme intègre une composante liée à la biodiversité. Il regroupe différentes subventions nommées 'Paiement pour Services Environnementaux' (PSE), attribuées aux propriétaires forestiers privés pour des pratiques de conservation de la forêt (conservation de la forêt) mais aussi de production de bois (plantation d'arbres, exploitation des forêts, système agro-forestier). Selon la loi, ces pratiques forestières favorisent la fourniture de quatre services environnementaux (SE), dont celui de la préservation de la biodiversité, au côté de la captation du carbone, la protection de la ressource hydrique et la

le CCT en 1994 avec la coopération britannique, afin de réaliser une quinzaine d'évaluations économiques de l'environnement au sein du pays (Le Coq et al. 2012).

² L'INBIO a notamment signé un accord en 1991 avec une multinationale pharmaceutique étatsunienne pour lui accorder le monopole sur des échantillons de biodiversité en échange d'un million de dollars (Dutschke et Michaelowa 1998).

³ En 2010, la surface forestière du pays recouvre 52,38% du territoire (Vargas, Alejandra. Fonafifo: "Cobertura forestal de Costa Rica aumentó casi un 1% desde el 2005", La Nación, 21/03/2012).

⁴ Baltodano, Javier. " Informe Final. Bosque Coberturas y uso forestal", Decimocuarto informe del Estado de la Nación en desarrollo humano sostenible, 2008

beauté scénique⁵. Pour autant, le PPSE n'intègre pas de système de mesure de l'évolution des différents SE, dont la biodiversité, dans les propriétés forestières soumises aux PSE, malgré les diverses initiatives de valorisation économique de la biodiversité Costaricienne et le vote d'une loi sur la biodiversité en 1998. Dans la pratique, les paiements ne sont donc pas faits en fonction des SE fournis mais bien des pratiques forestières effectuées. A l'aide d'une vaste enquête de terrain menée au Costa Rica⁶, cette communication cherche donc à comprendre pourquoi malgré sa mention dans la loi forestière, la préservation de la biodiversité reste une dimension secondaire du PPSE alors que ce programme est considéré au niveau international comme une « success story » de la conservation⁷.

Si le PPSE a déjà fait l'objet d'une intense production scientifique, principalement en économie environnementale (Zbinden et Lee 2005; Russo et Candela 2006; Sierra et Russman 2006; Wunder, Engel, et Pagiola 2008; Pagiola 2008; Arriagada et al. 2009; Cole 2010; Porras 2010) mais aussi en économie institutionnelle (Muradian et al. 2010; Legrand, Froger, et Le Coq 2011; Le Coq et al. 2012; Le Coq et al. 2013), ces travaux se sont concentrés sur l'étude de l'efficacité environnementale et sociale du programme. S'ils permettent difficilement de démontrer son impact sur la biodiversité au vu de l'absence de système de mesure, ils laissent d'importantes zones d'ombre autour des aspects politiques du PPSE, et notamment sur la mise en politique de l'enjeu biodiversité à travers ce programme. C'est pourquoi cette communication cherche à montrer qu'un détour par l'analyse des dimensions politiques du programme, et notamment de sa mise en législation et de sa mise en œuvre, permet d'expliquer la place subalterne de l'enjeu biodiversité au sein du PPSE.

Au niveau théorique, cette communication s'inscrit dans une double approche de la fabrique des politiques publiques qui prend en compte le rôle de coalitions d'acteurs (Sabatier et Jenkins-Smith 1993, Massardier 2008) mais aussi des institutions (Taylor et Hall 1997, Pierson 2000, Hall et Soskice 2001, Thelen 2003). Analyser le *policymaking* contemporain ne peut plus être réalisé « en terme de séparation entre l'Etat et la société mais plutôt entre des espaces sociaux autonomes qui incluent des acteurs publics et privés mobilisés par un enjeu » (Massardier 2008, p.137). Pour désigner ces espaces, nous reprenons le terme de « sous-système » de Sabatier et Jenkins-Smith (1993) qui régule un enjeu de politique publique, ici les forêts privées. Le sous-système est gouverné par un jeu hiérarchisé entre des coalitions d'acteurs, que nous définissons comme des formes d'alliance informelle plutôt fermée entre des individus ou des groupes d'individus, publics et privés, qui partagent une même représentation d'un problème public et des solutions à y apporter et qui agissent en commun pour en orienter le *policymaking*. Dans le sous-système des forêts privées du Costa Rica, les coalitions qui cherchent à influencer la fabrique du PPSE en alternant entre stratégies d'alliances et d'affrontements diffèrent par leur conception des forêts privées et leurs intérêts liés à ces forêts, et entretiennent un rapport différent à l'enjeu biodiversité. On trouve:

⁵ Incise k de l'article 3 de la loi forestière n°7575, 1996

⁶ Entre Avril 2011 et Avril 2013, nous avons réalisé plus de 140 entretiens ainsi que des observations non participantes et des consultations d'archives institutionnelles. Cette enquête de terrain s'inscrit le cadre d'un doctorat en science politique, financé par le CIRAD dans le cadre du projet SERENA et en cours d'achèvement.

⁷ González, Cesar. "Modelo de pago por la conservación entre los mas avanzados del mundo. Costa Rica lidera servicios ambientales", La Republica, 25/06/2005

- les coalitions ‘bois’, impliquées dans la production du bois et peu préoccupées par l’enjeu biodiversité ;
- la coalition ‘climat’, qui cherchent à valoriser le rôle des forêts privées dans la régulation du changement climatique et celui des aires protégées dans la préservation de la biodiversité ;
- la coalition ‘écologiste’, pour qui l’enjeu biodiversité est central dans la gestion de l’ensemble des forêts, y compris privées.

La mise en législation du PPSE résulte d’un compromis imposé par le système politico-administratif (Hall et Soskice 2001) Costaricien entre la coalition ‘climat’ et les coalitions ‘bois’, dans le cadre d’une forme de « dépendance au sentier » (Pierson 2000) des anciens instruments de la politique des forêts privées, ce qui explique la marginalisation de l’enjeu biodiversité dans la genèse du PPSE. La mise en œuvre du PPSE révèle des initiatives pour l’orientation du programme vers des objectifs de préservation de la biodiversité, que ce soit de la part d’acteurs d’un sous-système voisin, celui des aires protégées, ou de la part d’une coalition ‘écologiste’ émergente, mais ces initiatives échouent à mettre la biodiversité au centre du PPSE en raison du poids et des stratégies des coalitions ‘bois’, en faveur d’usages plus productifs des PSE.

Si ce papier centre son analyse sur le niveau national, il intègre la question de l’enchevêtrement des échelles de fabrique des politiques publiques par deux biais. D’une part, le PPSE possède des racines internationales élaborées par la coalition ‘climat’, ce qui invite à reconnaître le rôle essentiel de l’international dans l’incitation au changement, même si l’ancrage national des acteurs (Dezalay et Garth 2002, Dezalay 2004) et le rôle de filtre du système politico-administratif (Hall et Soskice 2001) restent déterminant dans l’explication de la mise en législation du PPSE. D’autre part, l’implémentation « *jungle-level* » du PPSE montre des formes d’appropriation et de détournement des instruments PSE vis à vis de leurs objectifs initiaux, notamment du PSE Conservation par les coalitions ‘bois’, qui contribuent à expliquer les affrontements au niveau national.

Cette communication s’organise en deux parties. D’une part, nous montrerons que la mise en législation du PPSE résulte d’un compromis entre une coalition ‘climat’ et des coalitions ‘bois’, dont la coalition ‘écologiste’ est absente, ce qui explique la marginalisation des préoccupations autour de la biodiversité dans la mise en législation du programme (I). D’autre part, nous montrerons que la biodiversité vient comme un objectif sous-tendant l’instrument PSE Conservation, défendu par les acteurs du sous-système des aires protégées, et que la biodiversité oriente également l’action d’une nouvelle coalition ‘écologiste’ dans le sous-système des forêts privées envers le PPSE, mais qu’elle ne reste qu’une dimension secondaire du programme (II).

I. La mise en législation du PPSE : produire du bois et lutter contre le changement climatique plutôt que préserver la biodiversité

Malgré la reconnaissance d’un service environnemental lié à la biodiversité dans la loi forestière, la conservation de la biodiversité s’avère être une préoccupation secondaire dans la

mise en législation du PPSE, résultant d'un compromis entre une coalition 'climat' qui associe les forêts privées davantage aux enjeux climatiques qu'à ceux de la biodiversité (1) et des coalitions 'bois' essentiellement préoccupés par la production de bois (2).

1. Les PSE, des instruments forestiers plutôt construits pour lutter contre le changement climatique plutôt que pour préserver la biodiversité

Dans les années 1990, des négociations internationales interviennent autour de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité, dans le cadre de la Conférence de Rio de 1992, qui donne lieu à deux conventions majeures, la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique Global (UNFCCC) et la Convention sur la Diversité Biologique (UNCDB), et du Protocole de Kyoto de 1997. Un groupe d'élites Costariciennes acquies aux postulats de l'économie environnementale et dotées de fortes ressources internationales, de part leur formation à l'étranger et leurs expériences professionnelles en lien avec la coopération internationale, formant la coalition 'climat', y joue un rôle prépondérant. Dans ces conférences internationales, ces acteurs défendent les intérêts du Costa Rica en matière forestière à savoir l'inclusion des forêts dans la politique de mitigation du changement climatique⁸. Ils participent également à l'élaboration d'instruments de marché, censés outiller le marché international du carbone en construction, notamment les instruments de « *joint implementation* » (JI) et les « mécanismes de développement propre » (MDL)⁹. Ces instruments visent à permettre à des investisseurs des pays développés de financer des projets de réduction de gaz à effet de serre dans des pays en voie de développement, pour lesquels ils obtiendraient des crédits de réduction ou de séquestration d'émissions de carbone afin de réduire leurs obligations de réduction d'émission dans leur pays d'origine (FAO, 2001). Cette approche est justifiée par ses promoteurs grâce à des arguments économiques selon lesquels les coûts marginaux de la lutte contre le changement climatique seraient plus faibles dans les pays en développement que dans les pays développés (Greenpeace, 1994; Dutschke et Michaelowa, 1997 ; FAO, 2001). Ces nouveaux instruments sont également pensés pour être utilisés dans le cadre de la politique internationale de préservation de la biodiversité. Un papier rédigé en 1997 par des acteurs de la coalition 'climat' du Costa Rica précise bien que « dans l'esprit de la Conférence de Rio, le JI devrait être également utilisé pour achever les objectifs de la CDB »¹⁰.

De manière concomitante à ces négociations internationales, la coalition 'climat' contribue à importer au Costa Rica ces nouvelles idées et instruments autour d'un nouveau rôle des forêts dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. Il s'agit ainsi de valoriser les forêts tropicales du pays et de capter des nouveaux

⁸ La lutte pour que les forêts naturelles soient envisagées pour la vente de carbone dans le cadre du Protocole de Kyoto a été un succès *tico* selon les mots de Carlos Manuel Rodriguez, vice-ministre de l'environnement de 1998 à 2000 et ministre de l'environnement de 2002 à 2006 (Vargas, Alejandra. « Futuro está en venta de servicios ambientales », La Nación, 8/01/2006).

⁹ Arrieta Arias, Esteban, « Costa Rica sacara ventajas del Protocolo de Kyoto », La Prensa Libre, p.3, 17/2/2005

¹⁰ Castro, René, Tattenbach, Franz, Gamez Luis, Olson, Naomi. "The Costa rican Experience with market instruments to mitigate climate change and conserve biodiversity", Environmental Monitoring and Assessment 61: 75-92, 2000

financements internationaux, dans un contexte de forte réduction de l'aide au développement au milieu des années 1990. C'est en effet la fin du conflit Centraméricain qui faisait du Costa Rica une base stratégique pour les Etats-Unis et une cible prioritaire pour l'aide au développement (O'Brien 1997). La coalition 'climat' joue un rôle leader dans l'implémentation de premiers projets pilotes de JI au Costa Rica (Chacon, Castro, et Mack 1998), qui est l'un des premiers pays à jouer un rôle actif dans le développement des instruments de JI (Dutschke et Michaelowa 1998). Dans le cadre de ces premiers projets, l'enjeu biodiversité est plutôt associée aux projets dans les aires protégées alors que l'enjeu carbone est davantage lié aux projets focalisés dans les forêts privées, même s'il est précisé que l'ensemble des espaces forestiers couverts par les projets de JI correspondent à des zones prioritaires dans le cadre de la commission GRUAS¹¹ dont la priorité est la conservation de la biodiversité¹². Par ailleurs, les autres marchés identifiés par la coalition 'climat' pour financer la préservation de la biodiversité sont l'écotourisme et la bio-prospection en partenariat avec l'INBIO, dont nous avons parlé en introduction et qui sont associés aux aires protégées¹³.

Ces importations de la coalition 'climat' s'inscrivent dans un contexte Costaricien favorable à travers la pénétration de l'économie environnementale dans les sphères académiques et politiques du Costa Rica dans les années 1990, largement encouragé et financé par des institutions internationales, notamment étatsuniennes. Sur le plan académique, des études sont financées sur les bénéfices économiques des ressources naturelles¹⁴ et une conférence en économie environnementale est organisée¹⁵ (Le Coq et al. 2012). Sur le plan politique, des projets pilotes de paiements pour la conservation privée sont mis en oeuvre : il s'agit du projet BOSCOA dans la Péninsule de Osa (USAID, 1994) et du projet FORESTA dans la zone nord du pays qui sont tous deux financés largement par la coopération étatsunienne. Si la coopération internationale joue un rôle prépondérant, son influence est relayée par les acteurs nationaux de la coalition 'climat'.

Toutefois, les ressources internationales de la coalition climat et le contexte favorable à l'économie environnementale ne suffisent pas à transformer directement la législation forestière nationale et à expliquer la mise en législation du PPSE. Malgré le capital

¹¹ Initié dans les années 1980, le projet GRUAS cherche à établir des propositions d'aménagement du territoire pour la conservation de la biodiversité. Il consiste notamment en l'élaboration de carte du Costa Rica avec l'identification des corridors biologiques, zones forestières qui connectent les aires protégées entre elles et qui au titre de ce rôle important se doivent de bénéficier d'une protection, malgré leur non inclusion dans une ASP.

¹² Castro, René, Tattenbach, Franz, Gamez Luis, Olson, Naomi. "The Costa rican Experience with market instruments to mitigate climate change and conserve biodiversity", *Environmental Monitoring and Assessment* 61: 75-92, 2000

¹³ Ibid.

¹⁴ Entre autres, une évaluation économique de la Réserve de Monteverde réalisée par le Centre Scientifique Tropical (CCT) Costaricien entre 1992 et 1993, avec l'appui du Fond Mondial pour la Nature ; un programme de recherche de 3 ans sur l'économie environnementale et le développement (CREED) est développé par le CCT en 1994 avec la coopération britannique, afin de réaliser une quinzaine d'évaluations économiques de l'environnement au sein du pays (Le Coq et al. 2012).

¹⁵ En 1994, l'Université Nationale du Costa Rica à travers son Centre de Recherche sur les Politiques Economiques pour le Développement Durable (CINPE) organise la 3ème conférence internationale d'économie écologique au Costa Rica, à laquelle participent plus de 1300 chercheurs du monde entier et est co-organisée par Costanza, fondateur et président jusqu'en 1998 de la société internationale d'économie écologique et auteur en 1997 d'un des articles majeurs introduisant et popularisant la notion de services éco-systémiques (Costanza et al, 1997).

international accumulé par la coalition ‘climat’, le poids de l’ancrage national de ces acteurs reste central en ce sens qu’il conditionne leur capacité à promouvoir des changements de politique en fonction de ces apports externes (Dezalay et Garth 2002). C’est pourquoi ce sont des ressources politiques nationales qui offrent l’opportunité de peser sur la fabrique de la politique des forêts privées. A partir de 1994, la coalition ‘climat’ acquiert des ressources politiques décisives du fait des élections présidentielles qui font accéder deux leaders de la coalition aux postes de Président de la République et de Ministre de l’environnement. La légitimité tirée de leur élection et de leur position constitue une ressource essentielle au service de la coalition (Massardier 2008). En 1995, avec l’aval de deux acteurs de l’exécutif membres de la coalition ‘climat’, des membres de cette coalition se saisissent de l’opportunité parlementaire de l’élaboration d’une nouvelle loi forestière et cherchent à y intégrer les PSE. Il s’agit pour eux de donner une dimension nationale et étatique aux projets localisés de JI et de créer un instrument étatique forestier pour outiller au niveau national le marché du carbone international en construction.

Mais l’intégration de cette proposition fait l’objet d’un processus proprement politique. C’est là que l’approche néo-institutionnelle nous éclaire : le régime politique national joue un rôle déterminant (Hall et Soskice 2001) et impose à la coalition ‘climat’ un compromis avec d’autres coalitions du sous-système des forêts privées.

2. Un compromis avec les coalitions ‘bois’ imposé par le régime politique

Le processus législatif Costaricien est doté de nombreux mécanismes de blocage qui forcent les acteurs au compromis en amont afin de faciliter l’approbation des projets de loi (Dabène 1992) (cf. encadré 1). C’est pour cette raison que la coalition ‘climat’ doit initier des négociations informelles autour de la mise en législation du PPSE avec les autres coalitions dominantes au sein du sous-système des forêts privées, à savoir les coalitions ‘bois’.

A partir de la fin des années 1960, le Costa Rica connaît l’institutionnalisation d’un sous-système des forêts privées dominé par les coalitions ‘bois’. La création d’institutions

Encadré 1. Un régime politique Costaricien marqué par l’équilibre des pouvoirs

La Constitution de 1949 reconnaît le Costa Rica comme une République démocratique (article 1) et consacre l’équilibre des pouvoirs (article 9), instituant par là un régime semi-présidentiel et semi-parlementaire qui se traduit par des mécanismes d’autorégulation croisée entre les pouvoirs, intervenant à trois niveaux :

- le contrôle institutionnel et politique entre les pouvoirs législatifs et exécutifs, sans discipline de parti et fait majoritaire, ce qui fait que les députés osent davantage s’opposer au gouvernement même quand ils appartiennent au même parti politique ;

- les relations entre les pouvoirs exécutifs et législatifs et le pouvoir judiciaire, avec des juges au statut prestigieux et à l’esprit de corps, difficilement révocables et pouvant exprimer des positions fortes contre les députés et le gouvernement ;

- la relation entre les trois pouvoirs et la bureaucratie avec une « classique opposition entre le pouvoir de la république et le pouvoir des experts » et des formes de clientélisme entre les directeurs des institutions autonomes, les députés et les ministres (Dabène 1992).

Dabène précise que ce système constitue un cadre idéal pour la recherche de compromis (1992).

et de professionnels forestiers, orientés vers l'ingénierie forestière, a notamment conduit à la mise en œuvre d'une politique des forêts privées orientée des objectifs productifs. Cette politique s'est dotée d'instruments incitant à la production de bois autour desquels des coalitions se sont structurées : la coalition des 'plantations', la coalition des 'petits et moyens paysans forestiers' et la coalition des 'exploitants forestiers', que nous avons nommé les coalitions 'bois' du fait de leur intérêt commun¹⁶. La fabrique de la politique des forêts privées de l'époque s'est ainsi trouvée capturée par le jeu hiérarchisé d'alliances et d'affrontements entre ces coalitions. C'est pourquoi ces coalitions 'bois' se révèlent incontournables dans le processus de réforme de la loi forestière de 1996.

La coalition 'climat' entame donc des négociations avec les coalitions 'bois' pour anticiper et atténuer les oppositions à la nouvelle loi forestière en cherchant à établir un compromis qui facilite la mise en législation. Initialement réticentes du fait de la nature non exclusivement productive des PSE et de la présence en son sein d'un instrument de conservation (le PSE Conservation), les coalitions 'bois' se laissent pourtant convaincre de l'intérêt de ces nouveaux instruments pour deux principales raisons. La première réside dans la mobilisation stratégique par la coalition 'climat' du contexte défavorable des réformes néolibérales des années 1980 et 1990 et notamment de la menace de suppression des subventions forestières existantes en raison d'obscures négociations avec le FMI. Les coalitions 'bois' finissent par concevoir le PPSE comme un moyen de renouveler et de verdir la légitimité d'un soutien étatique menacé (Le Coq et al. 2012). La seconde raison réside dans l'intégration à la loi forestière de 1996 d'une disposition réglementaire instaurant l'interdiction du changement d'usage des terrains forestiers. Les usages productifs alternatifs à la forêt sur les terrains forestiers, potentiellement plus rentables que la production de bois, sont ainsi limités. Le PSE Conservation est donc envisagé par les coalitions 'bois' comme une forme de compensation à ces limitations foncières (Legrand, Froger et Le Coq 2011). Si les coalitions 'bois' concèdent la présence du PSE Conservation au sein du PPSE, la coalition 'climat' consent en retour à la permanence des instruments de soutien à la production de bois, qu'elles requalifient comme des fournisseurs de services environnementaux. C'est la nature du compromis entre la coalition 'climat' et les 'coalitions bois' qui donne naissance au PPSE et permet son introduction dans la loi forestière de 1996 à travers trois articles de loi portant sur les services environnementaux, un financement via une part de l'impôt sur les hydrocarbures et la création d'une agence, le Fond National de Financement Forestier (FONAFIFO), en charge du PPSE. C'est donc en raison de l'influence de la coalition 'climat' qu'un service autour de la préservation de la biodiversité est intégré à la loi.

C'est ensuite lors de la mise en règlement que la « dépendance au sentier » (Pierson 2000) vis à vis des anciens instruments de la politique des forêts privées se fait fortement ressentir. Les coalitions 'bois' réinterprètent et s'approprient les PSE en fonction de leurs

¹⁶ Malgré leur intérêt commun dans la production de bois, les coalitions 'bois' regroupent plusieurs coalitions qui s'affrontent parfois du fait de leurs intérêts différenciés qui dépendent de pratiques forestières distinctes. Cette dimension ne sera pas approfondie dans cette communication car nous nous concentrerons sur l'alliance des coalitions 'bois' face aux coalitions 'climat' et 'écologiste'.

intérêts productifs et des anciens instruments forestiers¹⁷, ce qui contribue à transformer la conception des PSE initialement portée par la coalition ‘climat’ d’un paiement « pour les services environnementaux » à un paiement pour des pratiques forestières, de conservation et de production, ce qui contribue à marginaliser les services environnementaux dans la mise en œuvre de ces paiements.

Malgré l’émergence de nombreuses organisations environnementalistes durant les années 1970 et 1980 et la structuration du mouvement au sein d’une fédération, le FECON¹⁸, les écologistes sont relativement absents des négociations autour de la loi forestière et en particulier de la mise en législation du PPSE (Silva 1997, Van Den Hombergh 1999)¹⁹. Ce mutisme peut s’expliquer par l’absence de politisation et de médiatisation de la réforme de la loi forestière mais aussi par la focalisation du mouvement environnementaliste sur les enjeux liés aux aires protégées.

L’analyse de la mise en législation du PPSE a permis d’expliquer la place subalterne de la biodiversité dans les attributs initiaux du programme par la capture de sa mise en politique par deux coalitions, peu concernées par l’enjeu biodiversité dans les forêts privées. L’étude du processus de mise en œuvre du PPSE révèle des évolutions du programme réalisées au nom de la préservation de la biodiversité, qui reste toutefois une préoccupation secondaire du programme.

II. La biodiversité, un enjeu de lutte entre coalition ‘écologiste’ et coalitions ‘bois’ dans la mise en œuvre du PPSE

La mise en œuvre du PPSE fait l’objet d’un ‘gouvernement par décret’ à travers l’émission annuelle d’un décret élaboré par le jeu des coalitions dans le cadre du Conseil d’administration du FONAFIFO, qui comporte cinq membres, deux représentants du secteur forestier privé nommé par l’Organisme National des Forêts (ONF)²⁰ et trois représentants publics des Ministères de l’agriculture et de l’environnement ainsi que du système bancaire public. Emis ensuite officiellement par le Ministre de l’environnement, ce décret permet chaque année de modifier les règles d’attribution des financements PSE, notamment le type de PSE financé ou encore les priorités.

Nous expliquerons tout d’abord que les acteurs du sous-système des forêts publiques à savoir les aires protégées réussissent à influencer le PPSE, notamment les priorités du PSE Conservation fixées en fonction de l’enjeu biodiversité (1). Nous mettrons ensuite en exergue l’émergence d’une coalition ‘écologiste’ qui porte un projet de politique des forêts privées

¹⁷ Les capacités d’orientation des PSE sont différenciées et dépendent des ressources des coalitions ‘bois’ qui sont inégales. Le poids économique et financier de la coalition des ‘plantations’ est bien supérieur à celui de la coalition des ‘paysans forestiers’, qui a des difficultés à défendre les instruments qui lui étaient spécifiques et qui ne sont pas renouvelés dans le cadre du PPSE.

¹⁸ FECON : Fédération Conservacionnista du Costa Rica

¹⁹ Entretien Luis Martinez

²⁰ Créée en 1996, l’ONF est une institution publique autonome en charge d’organiser et de représenter la filière bois auprès de l’Etat.

orienté vers la préservation de la biodiversité (2) et qui réussit à n'exercer qu'une influence épisodique sur le programme, en échouant à mettre durablement cette préoccupation au centre du programme du fait de l'influence des coalitions 'bois' (3).

1. Luttes institutionnelles autour des priorités du PSE Conservation : l'enjeu de la biodiversité

Si le PSE Conservation concentre plus de 80% des ressources financières du programme²¹, les règles de son attribution sont soumises à une forte pression. Elles font notamment l'objet d'une lutte institutionnelle qui révèle un conflit de compétences entre les sous-systèmes des forêts privées et des aires protégées qui se chevauchent au niveau du PPSE. D'après la législation, et notamment la loi forestière de 1996 et la loi sur la biodiversité de 1998, l'administration des aires protégées, le SINAC, doit fixer les grandes orientations du PPSE, même si dans la pratique le FONAFIFO, institution dans laquelle les coalitions 'bois' sont bien représentées, s'est accaparé cette compétence. Les coalitions 'bois' craignent en effet l'influence d'acteurs issus du sous-système des aires protégées sur le PPSE qui se traduirait par une orientation du programme vers des objectifs de conservation de la biodiversité.

Ces oppositions se cristallisent sur le système de priorité instauré pour le PSE Conservation. Cet instrument fait l'objet d'une forte demande qui excède les financements disponibles²² : par exemple, en 2011, 44% seulement des demandes de PSE Conservation ont été satisfaites (FONAFIFO). Afin de filtrer les demandes selon des critères prétendant à l'objectivité, un système de priorisation est mis en œuvre à partir du début des années 2000. Selon la loi de biodiversité, c'est le SINAC qui est en charge de la détermination de ces priorités²³. Sur la base des études GRUAS²⁴, les priorités sont les zones d'importance pour la biodiversité, notamment les corridors biologiques, les vides de conservation et les aires protégées²⁵. Le SINAC cherche à utiliser le PSE Conservation comme un outil complémentaire à la politique des aires protégées.

Cette politique conflictuelle a conduit à des expulsions violentes des populations locales des zones de création des aires protégées, à l'absence de remboursements des terres expropriées mais aussi à la permanence de propriétaires privés de forêt au sein des aires protégées. Une partie importante des aires protégées reste aujourd'hui constituée de propriétés privées ou occupée par des 'possédants' sans titre de propriété. En priorisant les propriétés privées subsistant au sein des aires protégées, le SINAC cherche à utiliser le PSE Conservation comme un instrument détourné de payer des terres que l'Etat n'a pas pu acheté et de compenser les limitations foncières liées à l'existence de l'aire protégée. En priorisant

²¹ Johansson, Alejandra Vargas. « Pulso para reforzar apoyo a madereros », El Financiero, 2/08/2004

²² Vargas, Alejandra. « Ticos hacen fila para entrar al negocio de cuidar bosques », La Nación, 05/06/2010

²³ Article 55 du règlement à la loi de biodiversité de 1998.

²⁴ Cf. note de bas de page n°11

²⁵ Cf. les décrets annuels à partir de 2002 sur le PPSE, en ligne sur le site web du FONAFIFO.

les vides de conservation et les corridors biologiques, le SINAC cherche à utiliser le PSE Conservation comme un outil complémentaire à sa politique de conservation.

Cette appropriation du PSE Conservation par le SINAC comme un instrument de la politique des ASP fait l'objet d'une opposition de la part des coalitions 'bois', comme un témoin en un de ses membres :

« le second aspect sur lequel nous avons toujours exprimé notre désaccord, c'est mettre au dessus de tous les autres le bénéfice de conservation de la biodiversité obtenu des écosystèmes forestiers, comme si c'était le seul (...) les corridors biologiques sont liés à la connectivité, au transit des espèces etc. Le matériel génétique. Mais ils sont très liés à la conservation de la biodiversité et très liés à l'usage non productif de ces terrains. Et c'est là que nous n'étions pas d'accord et qu'on disait qu'il y avait d'autres bénéfices et qu'ils devaient aussi figurer dans les priorités. »²⁶

En effet, les coalitions 'bois' ont recours au PSE Conservation qu'elles détournent à des fins productives, comme nous le verrons par la suite²⁷. Pour cette raison, les coalitions 'bois' ont donc cherché à dessaisir le SINAC de la compétence des priorités du PSE Conservation et à l'attribuer au FONAFIFO, mais sans succès. Malgré ces oppositions, le système de priorité reste fixé par le SINAC et orienté vers les corridors biologiques et les aires protégées. Il est même renforcé par les orientations d'organisme de la coopération internationale, et notamment dans le cadre d'un important prêt de la Banque mondiale nommé 'Ecomercado' en 2007 qui contribue à financer des PSE conservation dans des zones d'amortissement des aires protégées et des corridors biologiques, tout en cherchant à mesurer l'évolution de la biodiversité avec la couverture de végétation et des indicateurs d'espèces d'importance biologique²⁸.

C'est donc à travers l'influence des acteurs d'un autre sous-système, celui des aires protégées, que le PSE Conservation est orienté indirectement via la politique des aires protégées en fonction d'objectifs liés à la biodiversité. Le PPSE fait également l'objet d'un autre type d'influence, cette fois-ci de la part d'une nouvelle coalition du sous-système des forêts privées, qui privilégie la préservation de la biodiversité dans les forêts privées.

2. Emergence d'une coalition 'écologiste' au sein du sous-système des forêts privées

A partir de la fin des années 1990, un groupe d'écologistes émerge et se structure autour des enjeux des forêts privées, notamment à travers deux campagnes, l'une contre le projet de plantations de la multinationale du papier, Ston Forestal, au début des années 1990, dans la zone sud du Costa Rica, dans la Péninsule de Osa et l'autre qui découle de la première, menée contre les plans de *gestion* forestière dans la même région. Ces campagnes des écologistes contre ces pratiques forestières extractives conduisent à former et à souder un petit groupe d'écologistes autour de la problématique des forêts privées, qui commence à

²⁶ Entretien Sebastián Ugalde, 28/11/2012

²⁷ Cf. II, 3.

²⁸ MINAE-FONAFIFO, "Proyecto Ecomercados II: Mainstreaming Market-Based Instruments for Environmental Management" (non daté)

s'intéresser de près aux instruments qui autorisent et soutiennent financièrement ces pratiques, et notamment au PSE *gestion* des forêts, comme le raconte un écologiste :

« Dans la lutte contre l'exploitation forestière à travers les plans de gestion forestiers (...), un des sujets principaux, c'était, mais comment est-ce possible que ces gens reçoivent des subventions de la part de l'Etat pour couper la forêt. »²⁹

Il ne s'agit pas ici de développer l'ensemble des idées de la coalition 'écologiste' autour de la gestion des forêts privées, mais d'insister sur leur rapport à la biodiversité. Les écologistes soulignent les menaces persistantes qui pèsent sur la biodiversité forestière : malgré les efforts liés à la politique des parcs nationaux et au PSE Conservation, une étude de l'INBIO et du Musée National du Costa Rica datant de 2006 met en avant le fait que 53 espèces d'arbres sont déclarées en danger d'extinction dont 30 en danger critique³⁰. Pour les écologistes, un des principaux objectifs de la gestion des forêts privées devrait précisément être la préservation de la biodiversité. C'est pourquoi les écologistes privilégient la conservation et la restauration dans les forêts privées, et conçoivent avant tout le PSE comme « *un instrument de conservation des terres privées* »³¹. Ils portent une vision critique du modèle dominant de production de bois et remettent en question les pratiques de *gestion* forestière et de plantations commerciales en monoculture en donnant à voir leurs impacts négatifs sur la forêt et la diversité biologique. C'est pourquoi ils s'opposent aux PSE rémunérant ces pratiques extractives et productives. Pour autant, ils ne sont pas opposés par principe à la production de bois et font la promotion d'une production de bois à petite échelle, aux bénéfices locaux, à faible impact dans les forêts et avec une diversité d'espèce dans les plantations³².

Composée d'un tout petit nombre d'acteurs très soudés et issus des disciplines de la biologie, de la botanique mais aussi de l'ingénierie forestière, ils ne disposent structurellement que de peu de ressources, hormis une légitimité scientifique issue de la biologie et un soutien financier de quelques organisations environnementalistes internationales et de la coopération hollandaise. Essentiellement exclus des mécanismes décisionnels du PPSE, ils cherchent dès le début des années 2000 à remettre en cause le PSE *gestion* forestière par le biais de stratégies de médiatisation et de lobbying auprès du Ministère mais n'obtiennent que la suspension annuelle du PSE *gestion* en 2000, qui est réintroduit l'année suivante. Pourtant, à partir de 2002, le contexte politique change et ouvre une fenêtre d'opportunité pour la coalition 'écologiste'.

²⁹ Entretien Jorge Lobo, 26/07/2011

³⁰ Baltodano, Javier. "Madera Caída del Bosque Tropical : una opción ambientalmente sana y socialmente justa para producir madera", Coecoceiba, Avril 2012

³¹ Entretien Jorge Lobo, 26/07/2011

³² Baltodano, Javier. "Lo bueno, lo malo y lo feo del PSA en Costa Rica : reflexiones en torno al Pago por Servicios Ambientales (PSA) en Costa Rica y sugerencias para la gestión de un PSA ambientalmente sano y socialmente justo", Pueblos y Territorios, CUDECA, 2012

3. L'influence de la coalition 'écologiste' en faveur d'un PPSE plus orienté vers la préservation de la biodiversité, limitée par les coalitions 'bois'

L'élection de Pacheco (PUSC) à la présidence de la République en 2002 conduit à la nomination à la tête du Ministère de l'environnement de Carlos Manuel Rodriguez, directement issu du mouvement environnementaliste. Cet activiste a ainsi adopté une stratégie individuelle d'intégration d'un parti politique afin de défendre sa cause. Le facteur électoral change le rapport de force établi entre coalitions du sous-système des forêts privées, non pas au sens classique du terme à savoir que l'équipe nouvellement élue serait idéologiquement plus à même de défendre la cause environnementale mais bien au sens de la proximité du nouveau Ministre avec la coalition 'écologiste' du sous-système des forêts privées. C'est pourquoi le nouveau Ministre nomme un membre de la coalition 'écologiste' comme représentant du Ministère au sein du conseil d'administration du FONAFIFO. Parallèlement, des membres de la coalition 'écologiste' pénètre l'Assemblée Législative et les institutions des forêts privées comme l'ONF.

Parmi les conséquences de ce changement électoral, le Ministre de l'environnement supprime le PSE *gestion* forestière par le biais d'un décret³³ avec le soutien « de groupes environnementalistes »³⁴. Cette décision provoque le mécontentement attendu de la part des coalitions 'bois'³⁵, qui entament des campagnes de presse et exercent des pressions sur le Ministère. Ils ont recours à des arguments sur la fourniture de SE par la *gestion* forestière et sur l'effet boomerang de cette mesure qui conduirait à un retour massif de la coupe illégale de bois³⁶. Malgré cela, les coalitions 'bois' ne réussissent pas à rendre la mesure réversible devant la détermination du Ministre qui assure deux ans après que le PSE *gestion* ne sera pas réactivé³⁷.

Toutefois, d'autres éléments contribuent à limiter la portée de ce changement. Prenant acte de cette décision, les coalitions 'bois' détournent l'usage du PSE Conservation à travers sa mise en oeuvre pour en faire un instrument de *gestion* forestière. Au lieu du PSE *gestion* forestière, les exploitants de forêts ont recours au PSE Conservation entre deux permis d'extraction de bois. A travers son opérationnalisation, le PSE Conservation vient donc accompagner des usages productifs des forêts, ce qui explique les vellétés de contrôle des coalitions 'climat' sur l'orientation des fonds du PSE Conservation³⁸. Par ailleurs, malgré les ressources politiques de l'époque, la coalition 'écologiste' voit son influence limitée car elle ne réussit pas à supprimer l'autre PSE productif, à savoir le PSE plantation, qui selon elle porte atteinte à la préservation de la biodiversité.

A partir du milieu des années 2000, le contexte politique change et permet à un membre des coalitions 'bois', donc en faveur de la *gestion* forestière, d'être nommé vice-ministre de l'environnement en 2006 puis ministre de l'environnement en 2008. Dans le cadre d'une

³³ Décret exécutif n°30478, 2002

³⁴ Hernández Cerdas, Kenneth. "Defienden subsidio a dueños de bosque", Extra, 12/07/2002

³⁵ Ibid.

³⁶ Siu, María. "Forestales defienden servicios ambientales", La Republica, 12/07/2002

³⁷ Johansson, Alejandra Vargas. « Pulso para reforzar apoyo a madereros », El Financiero, 2/08/2004

³⁸ Cf. II, 1.

campagne médiatique en faveur de la *gestion* forestière menée par les coalitions ‘bois’ et de la démobilisation de la coalition ‘écologiste’ liée entre autres à sa perte de ressources politiques, le ministre de l’environnement rétablit le PSE *gestion* forestière par le biais d’un décret en 2010. Cette réintroduction du PSE *gestion* forestière ne conduit pas à son recours massif dans un contexte d’affaiblissement de l’exploitation des forêts liés aux fortes contraintes réglementaires qui y sont associées. Les exploitants de forêts continuent à avoir recours au PSE Conservation dont le montant reste supérieur³⁹. Malgré les orientations initiales des instruments du programme, les instruments font l’objet d’usages détournés, plutôt en fonction d’intérêts productifs que de préservation de la biodiversité.

Conclusion

Un détour par une analyse des dimensions politiques de la fabrique du PPSE nous permet d’expliquer la place subalterne occupée par la biodiversité dans le principal programme incitatif de la politique des forêts privées du Costa Rica. Dans le cadre d’une approche par les coalitions et les institutions, cette communication a permis de révéler une mise en législation du PPSE capturée à la fois par les coalitions ‘bois’ et la coalition ‘climat’ qui établissent un compromis duquel l’enjeu biodiversité est absent. Elle a également montré que lors de la mise en œuvre du PPSE, l’enjeu biodiversité apparaissait à travers deux processus : d’une part, le chevauchement des sous-systèmes des forêts publiques et des forêts privées et la volonté des acteurs du sous-système des aires protégées de s’approprier le PSE Conservation comme un instrument complémentaire à la politique des aires protégées, orienté vers la préservation de la biodiversité dans les forêts privées composantes et frontalières des aires protégées et d’autre part, l’émergence d’une coalition ‘écologiste’, porteuse d’une conception d’une gestion des forêts privées fondée sur la préservation de la biodiversité, qui exerce une influence épisodique et limitée sur la fabrique du PPSE, contrebalancée par les coalitions ‘climat’.

Bibliographie

Arriagada, R., Sills, E., Pattanayak, S., Ferraro, P.J. "Combining Qualitative and Quantitative Methods to Evaluate Participation in Costa Rica's Program of Payments for Environmental Services", *Journal of Sustainable Forestry*, Vol.28, No.3-5, pp.343-367, 2009

Blanco Lizano, Randall. "Recursos biogenéticos y lógicas mercantiles: la experiencia costarricense", *Revista de Ciencias Sociales* 111-112: 13-22 / 2006 (I-II)

Chacon, Carlos, Castro, Rolando and Mack, Steve. "Pilot Phase. Joint Implementation Projects in Costa Rica: a Case Study", *CDM Case Studies*, CIEL, 1998

³⁹ Le PSE Conservation est rémunéré 64 dollars par hectare et par an tandis que le PSE *Gestion* est seulement rémunéré 50 dollars par hectare et par an.

Cole, R.J. "Social and environmental impacts of payments for environmental services for agroforestry on small-scale farms in southern Costa Rica", *International Journal of Sustainable Development and World Ecology*, Vol.17, No.3, pp.208-216, 2010

Dabène, Olivier. *Juicio a la democracia*, Centro de Estudios Mexicanos y Centroamericanos, FLACSO, 1992

Dezalay, Yves. 2004. « Les courtiers de l'international. Héritiers cosmopolites, mercenaires de l'impérialisme et missionnaires de l'universel. » *Actes de la recherche en sciences sociales* 1 (151-152): 4-35.

Dezalay, Yves et Garth, Bryant, G. *La Mondialisation des guerres de palais. La restructuration du pouvoir d'Etat en Amérique Latine entre notables du droit et « Chicago boys »*, Paris, Seuil, 2002, p.313

Dutschke, M. and Michaelowa, A. "Joint Implementation as development policy - the case of Costa Rica", *HWWA Discussion Paper*, No. 49, 1998

FAO, "Plantations and Greenhouse Gas Mitigation: A Short Review", based on the work of Moura-Costa, P. and L. Aukland. *Forest Plantations Thematic Papers, Working Paper 12*. Forest Resources Division, FAO: Rome, 2001

Girot, Pascal-Olivier. 1993. « Parcs nationaux et développement rural au Costa Rica : mythes et réalités ». *Tiers-Monde* 34 (134): 405-421.

Greenpeace International, *The Joint Implementation Pilot Phase: A Critical Approach*. Report for Conference of the Parties about UNFCCC, Geneva, 1994

Hall, Peter et Soskice, 'An introduction to Varieties of Capitalism', in *Varieties of Capitalism, The institutional foundations of comparative advantage*, Oxford University Press, 2001

Honey, Martha. "Costa Rica : on the beaten path. Ecotourism and sustainable development: who owns paradise?" *Island Press: Washington D.C.*, 1999

Jenkins-Smith, Hank. C., et Sabatier, Paul, A. « Evaluating the Advocacy Coalition Framework », *Journal of Public Policy* 14 (2), pp.175-203, 1994

Le Coq, Jean-François, Denis Pesche, Thomas Legrand, Géraldine Froger, et Fernando Saenz Segura. 2012. « La mise en politique des services environnementaux : la genèse du Programme de paiements pour services environnementaux au Costa Rica ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Vol.12, N°3 (décembre).

Le Coq, Jean François, Géraldine Froger, Thomas Legrand, Denis Pesche et Fernando Saenz, "Governance in the Costa Rican Payment for Environmental Services Program: a stakeholders' perspective", in Muradian and Rival, *Governing the provision of ecosystem services*, 2013

Legrand, T., Froger, G., Le Coq, J.F. "The Efficiency of the Costa Rican Payment for Environmental Services Program under Discussion", *Programme SERENA, Document de travail N°9*, 2011

Massardier, G. « Les espaces non pluralistes dans les démocraties contemporaines », pp. 29-56, in Dabène, O., Geisser, V., et Massardier, G. *Autoritarismes démocratiques. Démocraties autoritaires au XXIe siècle. La Découverte « Recherches »*, 2008

Muradian, R., Corbera, E., Pascual, U., Kosoy, N., May, P. « Reconciling theory and practice: An alternative conceptual framework for understanding payments for environmental services », *Ecological Economics*, Vol.69, N°6, 2010

- O'Brien, Philip. "Global Processes and the Politics of Sustainable Development in Colombia and Costa Rica", in Auty, Richard M. and Brown, Katrina, *Approaches to Sustainable Development*. Pinter : London, 1997
- Pagiola, Stefano. 2008. « Payment for Environmental Services in Costa Rica ». *Ecological Economics* 65: 712-24.
- Pierson, Paul. « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics », *The American Political Science Review*, Vol. 94, No. 2 (Jun., 2000), pp. 251-267
- Porras, Ina. "Fair and green? Social impacts of payments for environmental services in Costa Rica", IIED, 2010
- Raymond, Nathalie. « Costa Rica : du petit pays « démocratique, sain et pacifique », au leader de l'écotourisme et de la protection de l'environnement ». *Études caribéennes* (6), Avril 1, 2007
- Russo, R. O. and Candela, G. "Payment for Environmental Services in Costa Rica : Evaluating Impact and Possibilities", *Tierra Tropical*, 2 (1), pp.1-13, 2006
- Sabatier, Paul, A. *Policy Change and Learning: An Advocacy Coalition Approach*. Westview Press, 1993
- Sierra, R. et Russman, E. "On the efficiency of environmental service payments: A forest conservation assessment in the Osa Peninsula, Costa Rica", *Ecological Economics*, Vol.59, No.1, pp.131-141, 2006
- Silva, Eduardo. "The Politics of Sustainable Development : Native Forest Policy in Chile, Venezuela, Costa Rica and Mexico", *Journal of Latin American Studies*, vol.29, n°2, p.457-493, Mai 1997
- Taylor, Rosemary C. R., et Peter A. Hall. 1997. « La science politique et les trois néo-institutionnalismes ». *Revue française de science politique* 47 (3): 469-496.
- Thelen, Kathleen. « Comment les institutions évoluent : perspectives de l'analyse comparative historique » in Association recherche et régulation, *L'année de la régulation n°7*, (2003-2004), Presses de Sciences Po « Annuels », p.13-43, 2003
- USAID, « Boscosa : the forest conservation and management project, Osa Peninsula, Costa Rica », de Hitz, Wendy, *Project Evaluation Report*, San José, Mars 1994.
- Van den Hombergh, Helena. "Guerreros del Golfo Dulce. Industria forestal y conflicto en la Península de Osa, Costa Rica", San José, Costa Rica: DEI, 1999
- Wunder, Sven, Engel and Pagiola, Stefano. "Taking stock: a comparative analysis of payments for environmental services programs in developed and developing countries", *Ecological Economics* n°65, 2008
- Zbinden, S. and Lee, D. R. "Paying for Environmental Services: An Analysis Of Participation in Costa Rica's PSA Program", *World Development*, Vol. 33, No.2, pp., 255-272